

Discours de la députation de la section de l'Unité, lors de la séance
du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section de l'Unité, lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794). In: Archives
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23
octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 102-103;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17525_t1_0102_0000_7

Fichier pdf généré le 07/10/2019

du gouvernement. Et vous, Législateurs, qui nous avez donné tant de fois l'exemple de l'énergie et du courage, vous nous donnerés aussi celui de cette union précieuse qui seule peut amener au port le vaisseau de la révolution.

JOBERT, *président*,
GOUBERT, *vice-président*,
BOMICAUT, *secrétaire par intérim*.

(*On applaudit.*) (38)

[*Extrait du procès-verbal de la section de la Montagne du 20 vendémiaire an III*] (39)

Il appert que l'assemblée a nommé les citoyens Coliaud, Isabeau, Faure, Rolin, Burgurieux, Lassaux, Jobert, Bréon, Hacot, Simonnet, Turrel et Allart à l'effet de rédiger une adresse à la Convention, pour la féliciter sur le discours du citoyen Lindet, et de ses travaux et en même tems lui faire part de la satisfaction de la section sur l'adresse au peuple français.

JOBERT, *président*,
GOUBERT, *vice-président*,
MAHET, *secrétaire*,
BOMICAUT, *secrétaire par intérim*.

Réponse du Président (40) :

En proclamant les vérités éternelles auxquelles vous venez de rendre hommage, la Convention nationale a pris l'engagement solennel de les maintenir dans toute leur pureté.

Elle épargnera des erreurs qu'un faux zèle a pu produire; mais elle sera inexorable pour le crime.

Elle protégera les patriotes; mais elle ne souffrira point que ce nom soit usurpé par les amis secrets de l'aristocratie.

Persistez dans les sentimens dont vous venez de nous présenter l'expression; ils sont des garans assurés de votre attachement aux véritables principes.

La Convention nationale vous invite aux honneurs de la séance.

c

[*La section de la Cité à la Convention nationale*] (41)

Citoyens représentans,

L'adresse que vous venez de nous envoyer étoit déjà dans nos coeurs, et nous vous félicitons au nom de notre section, au nom de la section de la Cité, d'avoir aussi bien saisi nos

sentimens et d'être de si fidèles interprètes de l'esprit qui nous anime tous.

Vous deviez à la République entière cette douce et lumineuse instruction.

Ce tems de malheur et d'oppression qui vient heureusement d'expirer, avoit enchainé, flétri nos âmes abattues et déchirées : il falloit leur rendre leur latitude, leur extention, leur essor et leur énergie.

Il falloit des jours de gloire et de sérénité après des jours de langueur, de tristesse, de guerre et de terreur.

Le nouveau génie qui vous anime et qui plane déjà sur tout l'horison de la république purifiera toutes les haines, renversera toutes les factions, convertira toutes les passions, rapprochera tous les esprits, mettra en un mot la victoire sur tous nos ennemis intérieurs à l'ordre du jour, comme elle l'est au dehors, sur tous ces ennemis étrangers, qui ont moins encore à rougir de leurs défaites journalières que de l'injustice de leur cause et de la tyrannie de leurs armes.

Déjà ce génie qui vous enflamme a si bien électrisé notre section qu'il nous a procuré avant hier la scène la plus touchante, en précipitant les dissensions et les discordes qui nous avoient agité en réunissant et rapprochant tous les coeurs par le baiser le plus fraternel. Nous avons en même tems fait les voeux les plus tendres pour le salut de tous, comme nous en faisons aujourd'hui pour le salut de tous nos représentans, pour le salut de la patrie toute entière.

Nous nous rallierons toujours autour de vous, comme au véritable et unique centre de notre puissance, de notre gloire et de notre félicité.

Nous combattrons pour vous, parceque vous combattrez toujours nos véritables ennemis, les ennemis de la paix, les ennemis de notre liberté, les ennemis de la justice, des moeurs et de la vertu.

GRENIER, *président*
et neuf autres signatures.

d

La section de l'Unité en masse défile dans le sein de la Convention nationale (42).

[*La section de l'Unité à la Convention nationale*] (43)

Citoyens représentans du peuple,

Embarqués, dans le vaisseau de la république, sur la mer orageuse, des passions et des intrigues, tantôt voguant au gré du vent perfide du faux patriotisme tantôt battus par les tempêtes des factions et des conspirations, au

(38) *Moniteur*, XXII, 233.

(39) C 322, pl. 1353, p. 44.

(40) *Bull.*, 22 vend.

(41) C 322, pl. 1353, p. 45. *F. de la Républ.*, n° 23.

(42) *Bull.*, 23 vend.

(43) C 322, pl. 1353, p. 46. *Bull.*, 23 vend.; *C. Eg.*, n° 786; *J. Fr.*, n° 748.

milieu des écueils, à travers les dangers, environnés de craintes, troublés par les incertitudes, enfin le dix thermidor nous a donné le vent frais de la liberté, qui, apaisant les flots couronnés par tous les aquilons déchainés sur la surface de cette mer agitée, a fait appercevoir à l'équipage républicain le superbe horizon du ciel de la justice.

Enfin nous commençons à respirer et grâce à vos décrets bienfaisants, nous avançons maintenant, sur une mer tranquille, vers le port de la liberté, qu'a scu rendre inexpugnable le gouvernement révolutionnaire.

Oui fidèles mandataires du peuple, nous sommes à l'abry de tous les dangers, notre boussole est maintenant invariable et le meilleur comme le plus ingénieux des télégraphes pour louer les enfans de la patrie, disséminés sur le vaste sol de la liberté, ce sont vos décrets du 4^e jour des sans-culotides, c'est votre sublime adresse au peuple français. Voila ce qui dirigera pour jamais notre course ou carrière publique; sous ces égides nous sommes invulnérables, nous serons tous frères et amis, une seule famille, un seul peuple. Les ennemis seuls de la liberté, les despotes et leurs satellites disparaîtront du globe, comme un fardeau trop pesant sur la terre qui ne veut être habitée, qui ne veut nourrir que des hommes libres.

Pénétrés de vos principes sublimes, déjà nous avons oublié toutes les illusions, tous les préjugés, auxquels nous avons pu sacrifier, nous ne reconnaissons sous le niveau de l'égalité, que des frères, qui doivent partager avec nous le grand domaine de la liberté.

Les yeux ouverts à la lumière, nous réclamons pour tous, les droits de la nature, de l'humanité, de l'égalité, de la justice, l'oubli de toutes les haines, de toutes les passions, de tous intérêts personnels, la pensée perpétuelle, qu'il nous faut promptement réparer, tout ce qu'a pu entraîner de malheurs, le passage inséparable, du despotisme à la liberté, de la terreur à la justice, de la régénération des esclaves, à la création des hommes libres, des pygmées du crime, aux héros de la vertu, de l'ignorance dominatrice, à la résurrection subite de tous les arts, précurseurs de leur mère, l'heureuse abondance.

Oui, nous imiterons, nos braves frères d'armes, dans leur mission et dévouement patriotique si leurs vertus guerrières repoussent loin de nous, nos ennemis extérieurs, si leurs victoires, multiplient les conquêtes de la liberté, nous scaurons enfin par nos vertus civiques, lui conquérir des frères égarés, faire oublier les maux, à ceux que la fureur conspiratrice a pu maltraiter, défendre ceux, que de vils et hypocrites révolutionnaires, voudroient opprimer nous briserons, s'il est possible, tous les fers, mais nous riverons ceux destinés à l'aristocratie et à ce monstre non moins terrible, qu'on appelle anarchie.

Amis du travail, ennemis de l'oisiveté, signalons l'intrigue, recherchant le mérite modeste, nous n'oublierons jamais, que celui-là est seul aristocrate qui, toujours hydropique de la soif du pouvoir, ne peut se consoler, de trouver

des égaux, de rentrer dans la classe des administrés, ou intrigue pour succéder au fonctionnaire public, que la loi a chéri, en ne lui laissant que pour un tems des fonctions, qui lui donnent ou des amis, ou des ennemis, qui peuvent mettre en péril et sa liberté et la chose publique.

Nous n'oublierons jamais, que ceux-là seuls sont aristocrates, qui, dilapidateurs de la fortune publique voudroient encore, la confusion, l'anarchie, les divisions intestines, pour jouer à la hausse et à la baisse, l'existence des malheureux et vertueux consommateurs.

Nous le répétons, avec vous, citoyens législateurs, avec cette sensibilité des hommes probes, des amis de la justice, et de l'humanité. Paix aux chaumières, guerre et mort à tous les tyrans.

Mais, pour nos frères, que l'erreur soit séparée du crime, que ce soit toujours un jour de deuil, quand la mère patrie, se couvrant d'un voile funèbre abandonne un enfant rebelle au glaive de la loi.

Telle est, représentans du peuple, la profession de foi politique de la section de l'Unité, celle qui dirigera toujours cette section, que vous avez proclamée plusieurs fois, avoir bien mérité de la patrie.

Le même zèle qui l'a conduite deux fois au milieu de vous, dans la journée du neuf thermidor, pour vous dénoncer les traitres et cette commune conspiratrice, l'amène en masse aujourd'hui devant vous, pour vous déclarer solennellement, que par vos décrets du 4^e jour sans-culotide, par votre adresse au peuple français, ce manifeste immortel des principes républicains, vous avez bien mérité du peuple français, dont vous assurés la liberté, pour vous jurer soumission et respect aux loix, attachement inviolable, ralliement inséparable autour de vous, comme au centre unique du gouvernement, fraternité à tous ceux qui vous reconnoîtront seule dépositaire du palladium sacré de cette liberté sainte, pour laquelle, ainsi que pour vous, nous aspirerons, s'il le faut, à l'exemple de nos frères, aux cris redoublés de vive la république, vive la convention.

DARROUX, *président*,
ROUX, *secrétaire*.

e

[*Le comité civil de la section des Invalides au président de la Convention nationale, le 21 vendémiaire an III*] (44)

Citoyen président,

Nous vous prions de donner à la Convention connoissance de l'arrêté de l'assemblée générale de notre section en date du 20 courant.

(44) C 321, pl. 1343, p. 23. *Moniteur*, XXII, 225; *Débats*, n° 751, 333. Mention dans *Bull.*, 24 vend.; *Gazette Fr.*, n° 1016; *J. Fr.*, n° 748; *Mess. Soir*, n° 786; *M.U.* XLIV, 350.